

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Waserman

ARTICLE 40

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , placé auprès du Premier ministre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.